

# Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 27 avril 2026

L'an 2026 et le 27 avril à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 21 avril 2026

Date de la convocation : 21 avril 2026

Date d'affichage : 21 avril 2026

**Délibération N° 27-04-2026 / N°19**

Etaient présents les membres en exercice : 86

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Yohann Carvalho, Sébastien Bertout, Arnould Thilliez, Francis Delassus, Maurice Soyez, Harold Tétu, Philippe Verret, Pascal Dionnet, Christophe Ansquin, Philippe Cojon, Julien Bellengier, Olivier Deneuille, François Level, Frédéric Jonard, Patrick Zakrent, David Dubois, Pascal Glavieux, , Hugues Legoux, Jean Bridel, Christophe Cuisinier, Pascal Hemery, Arnould Ricq, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Christophe Beaumont, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jérôme Corman, Michel Seroux, Jonathan Rogez, Pierre Barrois, Jean-François Détourné, Pierre-Etienne Jud, Jean-Claude Jacquemelle, Yannick Barlet, Jean-François Haultcoeur, Patrick Deberles, Marc Degrendele, Raymond Lavigne, Philippe Labenne, Denis Caillieuz, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Arnaud Douchet, Gilbert Cottin, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Thomas Bonnelle, Christophe Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Rodrigue Hotte, Ludovic Duriez, Maxime Fourmanoir, David Duchateau, Pierre Bourdrez, Eric Legrand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Sophie Cossart, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Michèle Delporte, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Magalie Larivière, Marie Bernard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Céline Godart, Julie Thérét, Françoise Détourné, Catherine Libessart.

Membre suppléé : 3

Membres ayant donné procuration : 8

Membres votants : 97

Absents excusés : René Pruvost, Xavier Jacquemont, Roland Descamps, Eric Caron, Alain Traisnel, Dominique Coppin, Christian Boucly, Serge Leu, François Coquart, Patrick Dekeyser, Alain Debureaux, Jean-Paul Hemery, Alexandre Decry,

Absent suppléé : Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delame, Simon Guillemant suppléé par Fabrice Hermant, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme

Absents : Patrick Roblot, Christophe Rose, Jean-Luc Leuiller, Guy Vasseur, Jean-Louis Cauvet

Absents ayant donné procuration : Mathieu Louis ayant donné procuration à Sophie Cossart, Michel Petit ayant donné à Thomas Bonnelle, Dominique Verdel ayant donné procuration à Marie Bernard, Jean-Michel Schulz ayant donné procuration à Yannick Barlet, Martine Gérard, ayant donné procuration à Catherine Libessart, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Carine Brabant ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Marie Dufay

## Assainissement : Composition de la Commission Délégation De Service

Vu les articles L.1411-5, L1411-6, D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Vice-Président rappelle qu'en tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, la Communauté de Communes est amenée à confier la gestion et l'exploitation de certains de ses services publics à des opérateurs extérieurs.

La conclusion de certains de ces contrats de délégations de service public nécessite l'intervention d'une commission de délégation de service public prévue aux article L,1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Cette commission présidée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, comporte cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

La commission a pour mission :

- D'ouvrir les plis contenant les candidatures et les offres des candidats ;
- D'établir un rapport présentant notamment la liste des candidats admis à présenter une offre et l'analyse des propositions de ceux-ci, ainsi que les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat ;
- D'émettre un avis sur les offres analysées ;
- D'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (L 1411-6)
- 

Les membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il précise que l'article D.1411-5 du CGCT est rédigé comme suit : « L'Assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes ».

### Dépôt des Listes

Avant de procéder à cette élection, il convient donc de fixer les conditions de dépôt. Dans un souci de cohérence, il est proposé de procéder de la même façon que pour le dépôt des listes à la CAO à savoir :

**Description du dispositif proposé :** A la suite du renouvellement des membres du Conseil Communautaire et conformément à l'article D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Communautaire doit fixer les conditions de dépôt des listes des candidats qui siègeront à la Commission de DSP.

En l'absence d'autres dispositions que celles prévues à l'article D1411-5 du CGCT, l'assemblée délibérante est libre de déterminer ces conditions de dépôt de listes lors d'une séance antérieure à l'élection ou bien, lors de la séance consacrée à l'élection, à condition de prévoir une interruption suffisante pour permettre de constituer les listes.

Compte tenu de ces dispositions, il est proposé au Conseil Communautaire d'interrompre la séance pour permettre la constitution des listes des représentants du Conseil Communautaire appelés à siéger à la commission de DSP.

Les listes comportent autant de noms de suppléants que de titulaires, sachant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Les membres du Conseil Communautaire devront s'exprimer au scrutin secret en faveur d'une liste entière, sans panachage, ni vote préférentiel.

Enfin, rien ne s'oppose à ce qu'une seule liste soit présentée. Le scrutin peut en effet se dérouler sur la base d'une liste unique dès lors que cette liste a été arrêtée d'un commun accord au sein de l'assemblée.

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 15 avril 2026, le Vice-Président demande au conseil communautaire s'il souhaite une suspension de séance.

A l'unanimité, le conseil communautaire :

- Refuse la suspension de séance,
- Décide de fixer les conditions de dépôt des listes comme suivant :
  - Les listes comportent autant de noms de suppléants que de titulaires, sachant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

### Désignation des membres à la Commission de DSP

Considérant qu'à la suite des élections communautaires il convient de désigner les membres de la Commission de DSP,

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus,

Considérant que l'élection des membres élus de la Commission de DSP doit avoir lieu à bulletin secret (sauf si le conseil communautaire en décide autrement à l'unanimité),

Monsieur le Vice-Président lance un appel à candidature. Une seule listée est présentée.

Après appel de candidature, se portent candidats :

<b>LISTE A</b>			
<b>TITULAIRES</b>		<b>SUPPLEANTS</b>	
<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>
Bonnelle	Thomas	Marchoix	Jean-Pierre
Bertout	Sébastien	Larivière	Anne-Sophie
Louis	Mathieu	Bricout	Damien
Tétu	Harold	Lefetz	Marie-Angèle
Cuisinier	Christophe	Debeaumont	Monique

Monsieur le Vice-Président propose que compte tenu du dépôt d'une seule liste, de procéder à l'élection à main levée.

Après avoir rappelé que cette commission est présidée de droit par Monsieur Seroux, Président de la Communauté de Communes, le conseil communautaire :

- Accepte à l'unanimité le vote à main levée
- Elit à l'unanimité la liste des membres représentants la commission de DSP suivante :

**LISTE A**

TITULAIRES		SUPP	
NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
Bonnelle	Thomas	Marchoix	Jean-Pierre
Bertout	Sébastien	Larivière	Anne-Sophie
Louis	Mathieu	Bricout	Damien
Tétu	Harold	Lefetz	Marie-Angèle
Cuisinier	Christophe	Debeaumont	Monique

Le secrétaire de séance

Le Président

Jean-Marie Dufay

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 07/05/2026 et publication ou notification du 07/05/2026

